

Recours au Règlement

la Chambre, jeudi soir, tous les députés croyaient la question réglée et s'attendaient à ce qu'il y ait un vote, ou plutôt trois votes, à 18 heures mardi.

Vendredi matin, vers 10 h 20, nous assistons à un revirement de situation. Sauf le respect de mon collègue, le député de Saint-Denis, il est essentiel d'établir très clairement les circonstances qui entourent ce revirement de situation.

Ce n'est pas le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, mais bien un leader parlementaire suppléant de l'opposition officielle hors d'haleine, à savoir le député de Kingston et les Îles, qui a contacté mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan et whip du Nouveau Parti démocratique. Il a insisté pour que la Chambre accepte de retirer rapidement la motion originale dont elle était saisie, conformément à l'entente conclue précédemment. Mon collègue le whip, qui n'avait pas pris part aux discussions qui avaient conduit à l'entente, a donc présumé en toute bonne foi que l'occasion se présenterait de mettre l'amendement aux voix. Sur la foi de quoi, il donna son accord, comme le fit le whip du Parti libéral. Voilà les circonstances qui ont présidé à la contre-proposition dont le député de Saint-Denis a parlé.

Quand j'ai appris ce qui s'était passé, c'est-à-dire bien après que la décision eut été prise, j'ai immédiatement communiqué avec le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement et avec mon collègue et ami, le député de Kingston et les Îles, pour leur signaler que l'entente conclue précédemment prévoyait que nous aurions l'occasion de nous prononcer sur le sous-amendement dont nous avons saisi la Chambre.

Il m'a assuré que c'était bien ce qu'il avait compris.

M. Milliken: C'est inexact. J'ai dit que ne savais pas.

M. Robison: Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles a dit—et si je rapporte incorrectement ses propos, il peut certes intervenir de sa place pour corriger—mais lors de ma conversation avec lui, monsieur le Président, j'ai cru comprendre qu'il ignorait qu'on avait effectivement convenu de mettre le sous-amendement aux voix en vertu d'une proposition globale antérieure. Je pense que cela résume bien ce qu'a dit le député.

J'ai par la suite discuté à nouveau de la question avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la

Chambre. Il s'est dit effectivement disposé à laisser mettre le sous-amendement aux voix à la Chambre. J'espère certainement, monsieur le Président, et je suppose que le député de Saint-Denis est du même avis, que l'opposition officielle acceptera elle aussi ce qui était en fait l'entente initiale.

Je voulais faire remarquer une dernière chose, monsieur le Président. J'ai consulté au début de la journée la greffière adjointe qui m'a été d'un grand secours; elle m'a dit que la Chambre était évidemment maîtresse de ses délibérations, et que si la Chambre voulait procéder par consentement unanime, elle pouvait le faire. Je tiens à signaler le grave danger que présente cette approche lorsque la Chambre a convenu de reporter un vote suivant un débat sur un sujet pour ensuite changer, par consentement unanime ou autrement, la nature de ce vote après la fin du débat; c'est très dangereux. Encore une fois, bien que cela puisse être acceptable sur le plan de la procédure, j'espère certainement que cela ne se répétera pas sans cesse à la Chambre.

M. le Président: Le député de Saint-Denis, un des plus anciens députés de la Chambre, a pris la parole sur une question qui est appuyée par le député de Burnaby—Kingsway et qui est vraiment très sérieuse. Je pense qu'elle est sérieuse parce qu'il y a eu un débat sur une motion, le vote a été différé et les députés s'attendaient à voter sur la motion dont on a parlé. Pour des raisons sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre, la motion a été modifiée par consentement unanime. Cela signifie que les députés voteront sur une motion différente de celle dont on a parlé. Je regrette beaucoup cette situation.

Le député de Saint-Denis a déclaré qu'un abus par consentement unanime reste néanmoins un abus. Nous sommes à une période où le pays surveille notre institution très étroitement. Une bonne partie de ce que le pays voit ne lui plaît pas. Nous allons tous devoir faire un effort beaucoup plus grand pour donner un exemple beaucoup plus conforme aux grandes traditions de cet endroit, plus conforme à son histoire et plus conforme à la place que nous voudrions que cette institution occupe dans le cœur et l'esprit des Canadiens.

Le député de Burnaby—Kingsway faisait remarquer tout à fait justement que cette Chambre peut faire ce qu'elle veut par consentement unanime. La raison pour laquelle il en est ainsi c'est que, en fin de compte, c'est